

Transports scolaires

A titre d'information, nous vous joignons la fiche horaire des transports en vigueur à ce jour. C'est la région qui a cette compétence et pourra répondre à vos interrogations. Cécile COUROT est présente dans le bus pour les enfants de moins de 5 ans, de ce fait le soir, les enfants de maternelle sont déposés au premier passage à Lournand tandis que les enfants de Massilly sont déposés au deuxième passage. **Afin d'éviter tous désagrément, les enfants seront systématiquement ramenés en garderie si personne ne les attend à l'arrêt de bus à l'heure dites, sauf document écrit de la part des parents.**

Fiches hebdomadaires de Restaurant Garderie :

Elles **doivent IMPERATIVEMENT être remplies ou visées par un parent** et être correctement renseignées sans oublier **NOM et Prénom** de l'enfant.

Elles doivent être retournées à l'école au plus tard **MERCREDI** pour la semaine suivante.

(Les commandes et courses pour la cantine se faisant le mercredi).

Pour la cantine, si votre enfant mange régulièrement toute l'année, merci de le noter sur la première fiche que vous nous retournez, afin d'éviter d'avoir une fiche à remplir chaque semaine.

En cas de grève du corps enseignant

Nous sommes dans l'obligation de mettre en place un service minimum lorsque 25% du corps enseignant fait grève. Pour autant, nous vous rappelons que pour une bonne organisation, il nous faut l'information que votre enfant sera présent. Aussi, nous vous remercions, en cas de grève de l'enseignant de votre enfant, de nous informer au plus vite soit par mail à sivosnordclunysois@gmail.com ou par téléphone au 06.42.85.54.70.

Nous vous rappelons également que le service minimum n'est pas mis en place en cas d'absence d'enseignant pour un autre motif que la grève.

Discipline :

Vous trouverez joint à ce courrier le règlement intérieur des services périscolaires.

Je vous invite à en prendre connaissance et à **l'expliquer à vos enfants.**

Vous voudrez bien le signer et retourner le coupon détachable à l'école.

Recommandations aux parents : Les enfants sont et ont été sensibilisés aux incivilités, merci à leurs parents de ne pas fumer devant l'école ni jeter leurs mégots sur le trottoir devant les entrées.

Si au cours de l'année, vous avez des observations, des suggestions ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter pendant la permanence tous les jeudi matin de 8h à 12h à la Mairie de Massilly au 03.85.50.01.01 ou par mail à l'adresse : sivosnordclunysois@gmail.com.

La Présidente du SIVOS
Emilie ARGENTINO

S.I.V.O.S.

Nord Clunyois

Mairie

71250 MASSILLY

Téléphone : 03 85 50 01 01
sivosnordclunyois@gmail.com

Règlement intérieur des services périscolaires
Interclasses, restaurant scolaire, garderie, transports

Commun à tous les services (garderie, cantine, transports) :

- Respecter les adultes responsables des services
- Suivre les indications données par le personnel*
- Ne pas contester les remarques*
 - Respecter ses camarades
- Ne pas insulter ou se moquer des autres enfants*
- Ne pas chahuter ni se bagarrer*
 - Respecter le calme des endroits clos
- Ne pas crier ; parler à voix basse à la cantine, à la garderie et dans le bus*
 - Respecter le matériel
- Ne pas abîmer le matériel de transport, de l'école ni celui de ses camarades*

Restaurant scolaire :

- Respecter la nourriture
- Ne pas gaspiller ou jeter la nourriture*
- Parler à voix basse à la cantine*
 - Respecter le personnel

Transports scolaires :

- Respecter les règles de sécurité
- Ne pas se lever de son siège pendant le trajet – port de la ceinture de sécurité obligatoire*
- Ne pas perturber le chauffeur*
- Ne pas lancer de projectiles*

**Le non respect de ces consignes de bonne conduite entraînera
l'application des sanctions suivantes**

Mise en place d'une fiche de suivi	Remplie par l'intervenant, signée par les parents.
1er avertissement	Signature des parents et de l'enseignant
2ème avertissement	Convocation des parents
3ème avertissement	Exclusion temporaire des services périscolaires
4ème avertissement	Exclusion définitive des services périscolaires

Si besoin, la Présidente pourra convoquer l'enfant et les parents dès le premier avertissement et prendre les sanctions nécessaires pour le bien-être de tous.

✂

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des services périscolaires.

Les parents
Noms Prénoms

L'enfant
Nom Prénom